



Alourdissement de la taxation des PEA : un message incompréhensible

Paris, le 5 octobre 2017

Quatre ans après une première tentative que la F2iC avait vigoureusement combattue, le gouvernement repart à la charge en supprimant le mécanisme des « taux historiques » qui permet aux titulaires d'un plan d'épargne en actions (PEA) de se voir appliquer, lors de sa clôture, le taux en vigueur au moment de l'achat des titres et non celui au moment du dénouement. Cette mesure, dissimulée dans un article du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, est d'autant moins anodine que les prélèvements sociaux passent de 15,5 % à 17,2 % au 1^{er} janvier 2018.

Au moment où le Président de la République appelle solennellement les épargnants à se détourner de la rente pour investir dans nos entreprises (en particulier celles de taille intermédiaire), le message envoyé suscite stupeur et incompréhension. En effet, cette mesure crée un fâcheux précédent. A un moment où les entreprises françaises ont besoin de fonds propres pour gagner des parts de marché en France et se développer à l'international, le gouvernement remet en cause « l'investissement productif ». Aussi étant donnée la situation financière tendue que traverse notre pays, bien hardi qui peut prétendre que les prélèvements sociaux resteront pour longtemps aux niveaux actuels. Si les termes actuels du contrat n'ont aucune chance d'être respectés, alors autant s'en détourner.

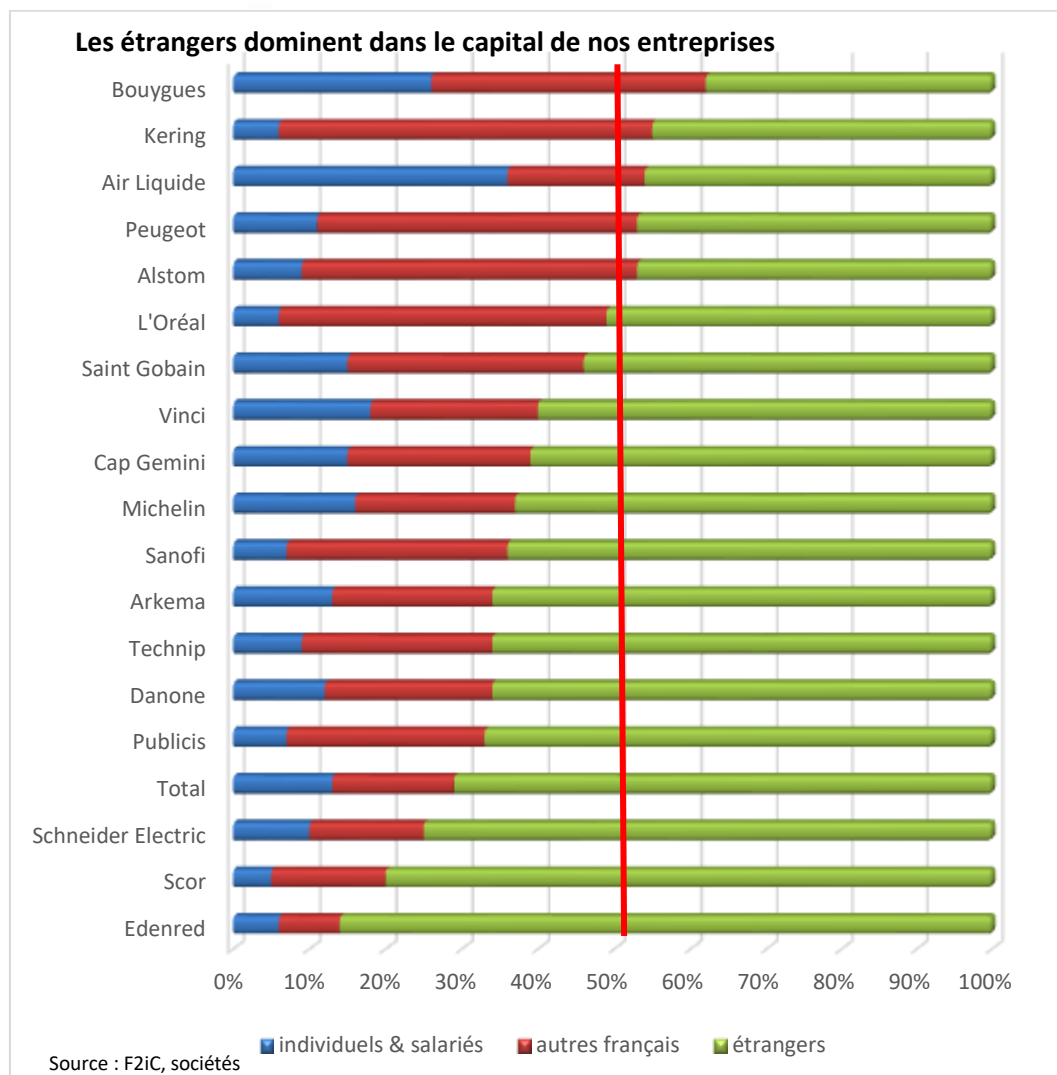
Cela est d'autant plus fâcheux, que la Banque de France vient de publier des statistiques inquiétantes qui révèlent que 400 000 PEA ont été fermés entre mars 2016 et mars 2017 et que le nombre de plans est légèrement supérieur à 4 millions. Soit près d'un million de moins qu'au moment du lancement du PEA-PME en 2014.

Cette mesure technique procède de l'inverse de ce qu'il faudrait faire. Il n'est plus que jamais nécessaire que la part des investisseurs – institutionnels et individuels – français dans le capital de nos entreprises soit plus significative au moment où leurs qualités suscitent bien des convoitises.

Hélas, le message que le gouvernement adresse aux épargnants est sans équivoque : investissez et ensuite en fonction de mes besoins je vais vous taxer. A trop chanter cette chanson-là, il n'aura plus qu'un auditoire de sourds.

Charles-Henri d'Auvigny
Président
01 42 60 12 47
chdauvigny@f2ic.fr

Aldo Sicurani
Délégué général
01 42 60 12 47
asicurani@f2ic.fr



À propos de la Fédération des investisseurs individuels et des clubs d'investissement (F2iC)

Créée en décembre 1968 et héritière de la Fédération française des clubs d'investissement (FFCI), la F2iC se donne pour mission de promouvoir l'épargne financière utile en contribuant au développement, à l'amélioration et au maintien des compétences financières des consommateurs, des épargnants, des investisseurs et des actionnaires individuels en direct comme à travers les clubs d'investissement. Ces derniers rassemblent des particuliers qui ont décidé de mutualiser leur épargne pour investir en Bourse. La Fédération sert de relais entre les actionnaires et les sociétés cotées par le biais de réunions, de brochures et bulletins d'information et grâce à son site internet. Par ailleurs, partenaire de l'Ecole de la Bourse, elle participe à l'effort d'éducation financière des épargnants. Enfin, la F2iC joue un rôle consultatif auprès des autorités de place.

La F2iC regroupe 111 000 actionnaires individuels actifs.